



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2016-217

PUBLIÉ LE 23 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France

75-2016-09-21-008 - arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme Nicole DA COSTA, directrice régionale des affaires culturelles d'Ile de France (3 pages)

Page 3

Préfecture de Police

75-2016-09-21-012 - Arrêté 2016-01179 accordant délégation de signature au sein du centre de services Chorus de la direction des finances, de la commande publique et de la performance (4 pages)

Page 7

Préfecture de la région d'Ile-de-France

75-2016-09-21-008

arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme
Nicole DA COSTA, directrice régionale des affaires
culturelles d'Ile de France



PREFET DE PARIS

Arrêté préfectoral n°
portant délégation de signature à Madame Nicole DA COSTA,
Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

**LE PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de justice administrative ;
- VU** le code du patrimoine ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de l'urbanisme ;
- VU** le code l'environnement ;
- VU** la loi du 31 décembre 1913, modifiée, sur les monuments historiques ;
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;
- VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, modifiée par le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992, portant charte de déconcentration ;
- VU** le décret n°97-1200 du 19 décembre 1997, pris pour l'application à la Ministre Chargée de la Culture et de la Communication du 1^o de l'article 2 du décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret en date du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO en qualité de Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté ministériel du 14 septembre 2016 portant nomination de Madame Nicole DA COSTA en qualité de directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ;
- SUR** la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-dessous, et dans la limite des attributions de l'intéressé, délégation de signature est donnée à Madame Nicole DA COSTA, Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, à l'effet de signer tous actes, décisions et conventions, relevant des compétences de la Préfète de Paris et concernant les matières énoncées ci-après :

1. En matière de monuments historiques concernant les immeubles :

- Les arrêtés d'occupation temporaire des immeubles classés et des immeubles voisins sur lesquels il est nécessaire de pénétrer pour assurer l'exécution de travaux urgents de consolidation sans lesquels la conservation de l'immeuble serait compromise, article L.621-15 du Code du patrimoine ;
- Les décisions d'autorisation ou de refus de travaux sur des immeubles situés dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit non soumis à formalité au titre du Code de l'urbanisme (II de l'article L.621-32 et article R.621-96 du Code du patrimoine) ;

2. En matière de monuments historiques concernant les objets mobiliers :

- Les décisions d'accréditation d'agents auxquels les propriétaires sont tenus de présenter leurs objets mobiliers classés lors du récolement et les décisions requérant aux propriétaires détenteurs d'objets mobiliers classés de les présenter aux agents accrédités par l'autorité administrative, articles L.622-8 et R.622-25 du Code du patrimoine ;
- Les mises en demeure de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la conservation d'objets mobiliers classés, articles L.622-9 et R.622-26 du Code du patrimoine ;
- Les décisions d'exécution d'office des mesures nécessaires afin d'assurer la conservation d'objets mobiliers classés, articles L.622-9 et R.622-26 du Code du patrimoine ;
- Les arrêtés ordonnant des mesures conservatoires d'urgence ou de transfert provisoire d'un objet classé dont la conservation ou la sécurité est mise en péril, articles L.622-10 et R.622-27 du Code du patrimoine ;
- Les décisions prescrivant des travaux préalables au déplacement d'un objet inscrit, articles L.622-28 et R.622-57 du Code du patrimoine ;

3. En matière d'espaces protégés :

- Les arrêtés donnant avis sur demande de travaux en sites inscrits hors permis de démolir, article L.341-1 du Code de l'environnement ;
- Les arrêtés donnant avis sur demande de travaux en sites classés, article R.341-10 et 11 du Code de l'environnement ;

ARTICLE 2 :

Sont exclus de la délégation consentie à l'article premier du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions et nés de l'activité de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative,

- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, le maire de Paris, les conseillers régionaux et généraux et les présidents des associations des maires.

Par ailleurs, une copie de toutes les correspondances avec les autres élus, et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée sans délai à la Préfète, Secrétaire générale de la Préfecture de la région Ile-de-France, Préfecture de Paris.

ARTICLE 3 :

En application des dispositions de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié, susvisé, Madame Nicole DA COSTA, Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, est autorisée à donner délégation de signature, pour les cas d'absence ou d'empêchement, à des agents placés sous son autorité, dans la limite de leurs attributions et sous réserve des dispositions prévues aux articles 1 et 2 du présent arrêté.

Cette décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris (échelon de Paris).

ARTICLE 4 :

L'arrêté préfectoral n°75-2016-08-31-001 du 31 août 2016 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pascal LANUIT, Directeur régional adjoint des affaires culturelles d'Ile-de-France, chargé de l'intérim des fonctions de Directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France, est abrogé.

ARTICLE 5 :

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris (échelon de Paris).

ARTICLE 6 :

La Préfète, Secrétaire générale de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, et la Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la Préfecture de Paris www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/

Fait à Paris, le 21 SEP. 2016

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France
Préfecture de Paris

Jean-François CARENCO

Préfecture de Police

75-2016-09-21-012

Arrêté 2016-01179 accordant délégation de signature au
sein du centre de services Chorus de la direction des
finances, de la commande publique et de la performance



Arrêté n° 2016-01179
accordant délégation de signature au sein **du centre de services Chorus**
de la direction des finances, de la commande publique et de la performance

Le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-0076 du 22 septembre 2015 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des finances, de la commande publique et de la performance ;

Vu le décret du 9 juillet 2015 par lequel M. Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône (hors classe), est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu l'arrêté n° 2015-01098 du 31 décembre 2015 accordant délégation de la signature préfectorale au directeur des finances, de la commande publique et de la performance ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet et du préfet, secrétaire général pour l'administration,

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à Mme Pascale PIN, administratrice civile, chef du bureau du budget de l'Etat et adjointe au sous-directeur des affaires financières à la direction des finances, de la commande publique et de la performance au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Bernard DENECHAUD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du bureau du budget de l'Etat, chef du pôle exécution et chef du centre de services partagés « CHORUS », directement placé sous l'autorité de Mme Pascale PIN, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes comptables (notamment les actes de certification de service fait, les ordonnances de paiement, de virement, de délégation, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes, de réimputation, les pièces justificatives de recettes ainsi que les états de créances) émis, dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire confié à la sous-direction des affaires financières, dans la limite de ses attributions.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes comptables (notamment les actes de certification de service fait, les ordonnances de paiement, de virement, de délégation, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes, de ré-imputation, les pièces justificatives de recettes ainsi que les états de créances) émis dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire confié au bureau du budget de l'Etat, dans la limite de leurs attributions respectives, aux agents placés sous l'autorité du chef du centre de services partagés « CHORUS » dont les noms suivent :

- M. Benjamin FERRY, capitaine,
- Mme Dominique HILL, attachée d'administration de l'État,
- Mme Ingrid BOURGEOIS, attachée d'administration de l'Etat,
- Mme Claire TILTE, attachée d'administration de l'Etat,
- Mme Frédérique CASTELLANI, attachée d'administration de l'Etat,
- Mme Fanny NEYRAT, attachée d'administration de l'Etat,
- Mme Aurélie LE GOURRIEREC, attachée d'administration de l'Etat.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes comptables (notamment les actes de certification de service fait, les ordonnances de paiement, de virement, de délégation, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes, de réimputation, les pièces justificatives de recettes ainsi que les états de créances), dans la limite de leurs attributions respectives, aux agents placés sous l'autorité du chef du centre de services partagés « CHORUS » dont les noms suivent :

1. M. Moktar MOSTEFA-HANCHOUR, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
2. Mme Lineda BLALOUZ, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
3. Mme Sandra NAINÉ, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
4. Mme Linda NGOMDJOU, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
5. Mme Dominique OFFREDO, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
6. Mme Cécile TRUC, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
7. M. Sylvain BIZET, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
8. Mme Olga MANFOUMBI-KOMBILA, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
9. Mme Sahida BOULANGER-DALEAU, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
10. Mme Marie-Christine JAMAIN, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
11. Mme Sandrine MANZAGOL, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
12. Mme Séverine DOUCET, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
13. Mme Jocelyne GELAN, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
14. Mme Nathalie KLING, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
15. Mme Carole MAYENGO, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
16. Mme Marie-George JOSEPH, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
17. Mme Jessica MARTIAL, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
18. Mme Hélène GAVAZZI, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
19. Mme Nadia FELICIO, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
20. Mme Vanessa LE COGUIC, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
21. Mme Céline ADINYA, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
22. M. Emmanuel NEIM, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
23. M. Souleymane SEYE, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer

2016-01179

24. Mme Claude FARDINY, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
25. Mme Maddly SAINTE-MARIE, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
26. Mme Jacqueline TRANCHOT, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
27. Mme Virginie PONTHEU, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
28. Mme Laetitia TSOUMBOU-BAKANA, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
29. Mme Aurélie CAZEAU, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
30. Mme Colette MONNEGER, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
31. Mme Sylvie MAISSANT, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
32. Mme Anissa ZINI, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
33. Mme Géraldine DEVAUX, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
34. Mme Sédrina RYCKEMBUSCH, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
35. M. Jérôme MILLION, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
36. Mme Emilie COUDOUX, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
37. Mme Mélanie PLANTIER, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
38. Mme Karine MERIGOT, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
39. Mme Anne-Lise PILLET, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
40. M. Cyrille REVERDIN, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
41. Mme Yveline MOULIN, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
42. Mme Véronique ABRAHAM, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
43. Mme Marie-Lydia PARMENTIER, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
44. Mme Fabienne GARCES-PINGAULT, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
45. Mme Cathy KADA-RABAH, ouvrière d'Etat
46. Mme Venise SANGARIN, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
47. M. Roger SOURBIER, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
48. Mme Isabelle CLOUP, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
49. Mme Christiance RAHELISOA, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
50. Mme Marlene DOREE, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
51. Mme Sabrina PARIS, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer.
52. M. Hervé RUEN, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
53. Mme Cécile BALSAN, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
54. Mme Stéphanie HARMANT, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
55. Mme Pascale THOUROUDE, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
56. Mme Alice ATTIA, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
57. Mme Annie-Flore HOUNWANOU, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
58. M. Emmanuel BALEYA, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
59. Mme Chantal COUDOUX, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
60. Mme Hakima FARES, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
61. Mme Johanna LETON, maréchale des logis
62. Mme Nassou TRAORE, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
63. Mme Carole CHARVERON, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
64. Mme Marie MAURY-BERTHON, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
65. Mme Djamila BELHOCINE, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
66. Mme Jocelyne CALBRY, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
67. Mme Florence MARTEL, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
68. Mme Maud LERAY, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
69. Mme Ericka VALERE, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
70. Mme Mélodie FACELINA, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
71. Mme Nadège FOUREZ, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
72. Mme Annie-Claire ISMAËL, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
73. Mme Audrey DEREMARQUE, maréchale des logis
74. M. louis DE CHIVRE, brigadier-chef

2016-01179

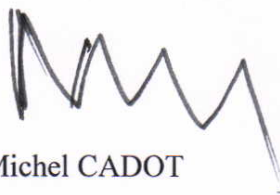
75. M. David CHIVE, adjudant
76. Mme Eloïse THIERY, maréchale des logis
77. M. Delphin ARNAUD, maréchal des logis
78. Mme Rokhaya SALL, maréchale des logis
79. Mme Mélissa ERE, maréchale des logis
80. Mme Scholastica MUKESHIMANA, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
81. M. Olivier ROCQ, adjoint administrative de l'intérieur et de l'outre-mer
82. Mme Aline BOULESTEIX, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer.

Article 4

Le préfet, directeur du cabinet et le préfet, secrétaire général pour l'administration sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville Paris. Cet arrêté fera l'objet d'un affichage aux portes de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 21 SEP. 2016

Le Préfet de Police



Michel CADOT

2016-01179